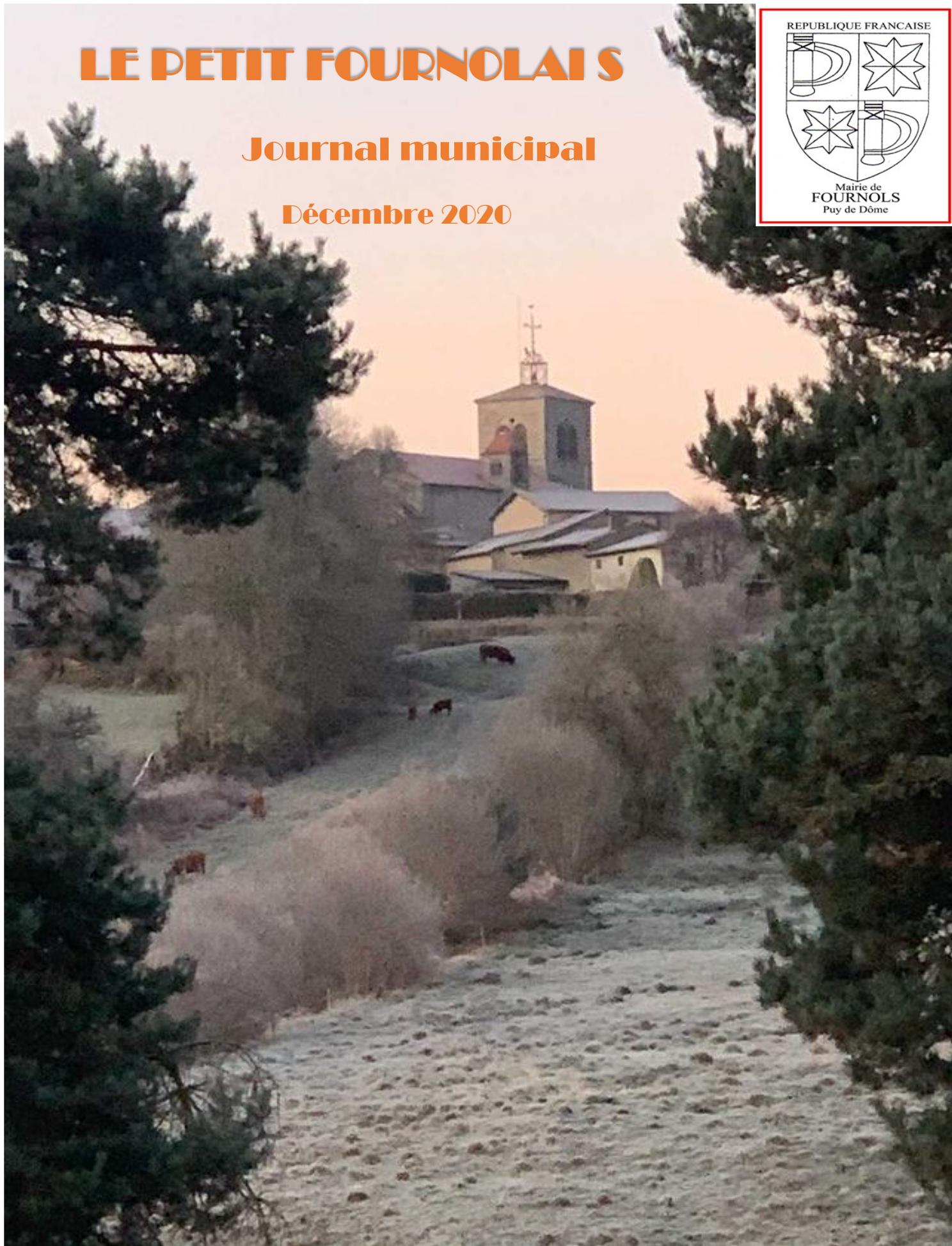
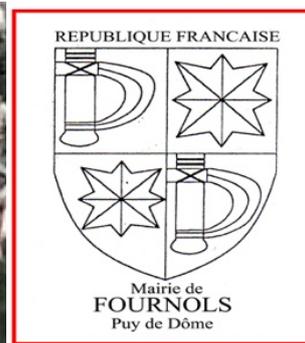


LE PETIT FOURNOLAIS

Journal municipal

Décembre 2020





Le mot du Maire

En cette fin d'automne 2020, je suis désolé d'aborder une nouvelle fois la situation sanitaire liée à la Covid-19. Nous savons malheureusement que nous allons devoir vivre avec pour plusieurs mois encore, et ce, même si certains vaccins pourraient être disponibles pour le début de l'année 2021.

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable cette année d'organiser le traditionnel repas des aînés en décembre. Par contre, chacun d'entre vous âgé de 70 ans au moins au 31 décembre 2020, se verra offrir un coffret cadeau de dégustation. Ce sera pour nous l'occasion de vous rendre visite en décembre et d'échanger avec vous si vous le souhaitez évidemment, dans le respect des gestes barrières. Je sais que cela ne remplacera pas la convivialité de notre repas mais nous trouverons, j'en suis certain, d'autres occasions de nous rencontrer dans des moments festifs en 2021.

Mais cette période de confinement ne doit pas rimer avec immobilisme et la nouvelle équipe municipale est investie pour initier des projets d'aménagement et de restauration de bâtiments sur notre commune en nous appuyant sur le plan régional de relance et sur les dispositifs nationaux. Nous avons ainsi déposé des dossiers et nous espérons pouvoir initier ces travaux rapidement début 2021 afin d'améliorer le cadre de vie de tous les fournois.

Bon courage à toutes et à tous, et n'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bruno Paul



Téléphone : 04.73.72.11.39

Courriel : fournols.mairie@wanadoo.fr

Horaires

Secrétariat de Mairie

Lundi : 8h00–12h00 / 13h00-17h30

Jeudi : 8h/12h – 13h/19h

Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence du Maire

Jeudi de 18h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



La Maison de Services au Public de Fournols

MSAP Fournols

vous accueille les lundis et mercredis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Adresse : à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

Téléphone : 04 .73.95.23.44

Courriel : msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr

Pousser la porte de la MSAP de Fournols, c'est trouver tout un panel de services: un accès à internet avec un ordinateur à disposition, un service de reprographie, des informations sur l'habitat, les logements, sur les transports, le covoiturage et diverses informations locales.

Pousser la porte de la Maison de Services au Public de Fournols, c'est aussi trouver une oreille attentive à votre demande et surtout une aide précieuse pour vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne : création d'adresses de messageries, de comptes (Améli, CAF, CARSAT, pôle emploi et auprès des Impôts), titres d'identité, permis de conduire, carte grise, etc..

Et si vous avez un projet d'installation personnelle ou professionnelle, un agent est présent pour vous guider au mieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations du 3 juillet 2020

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr PAUL Bruno, Mme HERVET Virginie, Mr CHRETIENNOT Michel, Mr FAIVRE-DUBOZ Aurélien, Mme BERTIX Joëlle, Mr LAROYE Michel, Mr GENESTIER Bernard, Mr FURETAS Jonathan, Mme BRONDOLO Sonia, Mr GALLIEN Jean-Yves et Mme GUILLOU Isabelle sont déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M PAUL Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été installé.
M PAUL Bruno a déclaré accepter d'exercer cette fonction

Objet : Election des Adjointes au Maire

M GENESTIER Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire
Mme HERVET Virginie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Adjointe au Maire
Mme BERTRIX Joëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjointe au Maire

Objet : Constitution des Commissions Communales

Le Maire, Bruno Paul, préside l'ensemble des commissions.

COMMISSION DES FINANCES : (élaboration, préparation, projets, réunion, amélioration du budget)

- Bernard GENESTIER, Virginie HERVET, Joëlle BERTRIX, Sonia BRONDOLO et Jean-Yves GALLIEN

COMMISSION GESTION DU PERSONNEL :

- Bruno PAUL et Bernard GENESTIER

COMMISSION VOIRIES COMMUNALES ET FORESTIERES, ESPACES VERTS, PETIT PATRIMOINE, CHEMINS RURAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX :

- Michel CHRETIENNOT, Aurélien FAIVRE-DUBOZ, Jonathan FURETAS, Isabelle GUILLOU
- 3 membres extérieurs au Conseil : André CHIGROS, Jean-Paul BRUSSAT et Jean-Claude BOITHIAS

COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT, MILIEU AQUATIQUE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Bernard GENESTIER, Aurélien FAIVRE-DUBOZ, Michel LAROYE et Jonathan FURETAS

COMMISSION INFORMATIONS, ANIMATIONS, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET AFFAIRES SOCIALES :

- Virginie HERVET, Joëlle BERTRIX, Aurélien FAIVRE-DUBOZ, Jonathan FURETAS, Sonia BRONDOLO et Isabelle GUILLOU

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

- Bernard GENESTIER, Virginie HERVET, Joëlle BERTIX, Michel CHRETIENNOT, Jonathan FURETAS, Sonia BRONDOLO et Jean-Yves GALLIEN

Objet : Vote des taxes 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taxes pour le budget 2020.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 71.71 %

Objet : Maîtrise d'œuvre travaux voirie 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis d'offre de prix de Monsieur Robert PERRUFFEL, autoentrepreneur, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2020 pour un montant TTC de 1 700 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

Objet : Travaux voirie 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 mai 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie 2020.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises COLAS, EIFFAGE et EUROVIA, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS qui s'élève à la somme de 45 967.00 € HT, 55 160.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- Confier la réalisation des travaux de voirie 2020 à l'entreprise COLAS,
- D'accepter l'offre s'élevant à la somme de 45 967.00 € HT, 55 160.40 € TTC,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Principales délibérations du 24 juillet 2020

Objet : Subventions 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les attributions de subventions suivantes :

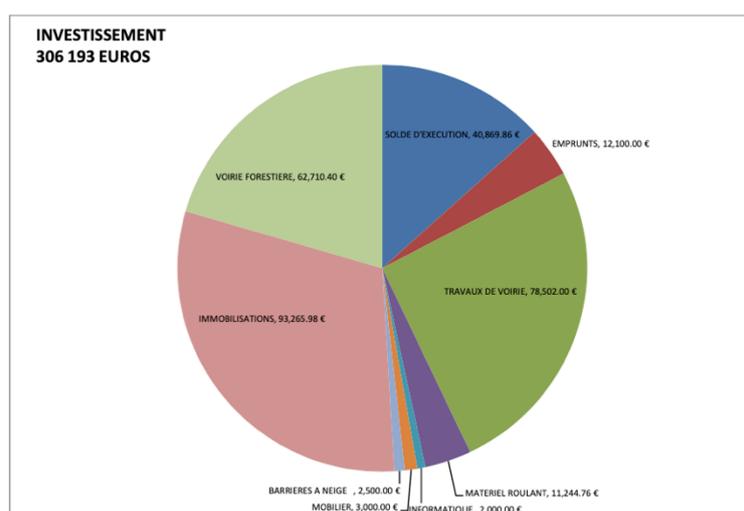
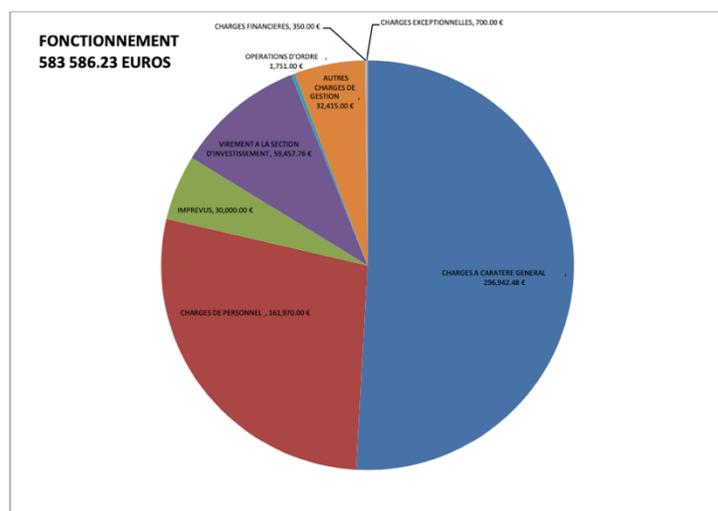
- Coopérative scolaire de Fournols : 1 675 €
- FNACA Comité Cantonal : 80 €
- Amicale des sapeurs-pompiers retraités du canton de St Germain l'Herm : 50 €
- ADACL : 100 €

Objet : Budgets 2020

BUDGET COMMUNAL, adopté :

Section de fonctionnement : 588 086.24 €

Section d'investissement : 306 193.00 €



SERVICE DE L'EAU, adopté :

Section d'exploitation : 130 472.06 €
Section d'investissement : 137 446.15 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, adopté :

Section d'exploitation : 10 694.34 €
Section d'investissement : 124 852.92 €

CAISSE DES ECOLES, adopté :

Section de fonctionnement : 33 675.29

Objet : Nomination au SIEG

- M Michel LAROYE : délégué titulaire
 - M Jean-Yves GALLIEN : délégué suppléant
- Auprès du Secteur Intercommunal d'Énergie d'Ambert.

Objet : Nomination au Parc Livradois Forez

- Mme Virginie HERVET

Objet : Nomination du correspondant défense

- M Michel CHRETIENNOT

Objet : Nomination au Conseil d'École

- Mme Joëlle BERTRIX, déléguée titulaire,
- Mme Virginie HERVET, déléguée suppléante

Objet : Nomination du référent Ambroisie

- M Jean-Yves GALLIEN, référent Ambroisie

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

- Jean-Yves GALLIEN, titulaire
- Bernard GENESTIER, suppléant

Seront proposées au Sous-Préfet et au Président du Tribunal de Grande Instance :

- Jean-Michel GENESTIER, délégué titulaire de l'administration,
- Philippe GUILLOU, délégué suppléant de l'administration,
- Colette DAUPHIN, déléguée titulaire du Tribunal de Grande Instance,
- Eliane GENESTIER, déléguée suppléante du Tribunal de Grande Instance

Objet : Nomination d'un délégué « chemins communaux », relations avec les exploitants forestiers

- Bruno PAUL

Objet : Commission voiries communales et forestières, espaces verts, petit patrimoine, chemins ruraux et bâtiments communaux

La commission voiries communales et forestières, espaces verts, petit patrimoine, chemins ruraux et bâtiments communaux, est constituée de :

- Bruno PAUL, Michel CHRETIENNOT, Aurélien FAIVRE-DUBOZ, Michel LAROYE, Jonathan FURETAS, Jean-Yves GALLIEN et Isabelle GUILLOU
- 3 membres extérieurs au Conseil : André CHIGROS, Jean-Paul BRUSSAT et Jean-Claude BOITHIAS

Principales délibérations du 9 octobre 2020

Objet : Centre de gestion : Convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraités exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus

ADOPTE à l'unanimité des présents.

Objet : Centre de gestion : Convention d'adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'invalidité physique des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'invalidité physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme,
- Prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

ADOPTE à l'unanimité des présents.

Objet : Centre de gestion : Convention d'adhésion à la mission relative à la santé et à la sécurité au travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité des présents.

Objet : Centre de gestion : Avenant n° 1 à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention portant adhésion à la médiation préalable obligatoire à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

ADOPTE à l'unanimité des présents.

Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux demande de lui faire parvenir deux listes de douze noms chacune pour qu'il désigne les membres de la nouvelle commission communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

| <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|--------------------------|--------------------------|
| JOUHANNET Pierre | RICOUX Bernard |
| TRASSOUDAINÉ Arnaud | VACHON Michèle |
| JOUVANCY René | TOURNEBIZE Eliane |
| DAUPHIN Colette | GENESTIER Jean-Michel |
| GENESTIER Eliane | GENESTIER Bernard |
| PERRIER Roger | BRUSSAT Jean-Paul |
| GENESTIER Cédric | BERTRIX Michel |
| HERVET Gilles | FOUILLOUX Christiane |
| GENESTIER Jean Victor | POINTUD Catherine |
| COLOMB Bernard | THUAIRE Suzanne |
| SALATHE Frédéric | ROUX THIAM Gabrielle |
| PELLOUX Bernard | BARTHELAY Jean-Claude |

Objet : RIP : Rémunération de l'ATSEM

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de Madame DESGEORGES Chantal, Maire de Saint-Germain-l'Herm, concernant une participation à la rémunération de l'ATSEM de l'école de Saint-Germain-l'Herm.

Monsieur le Maire propose une participation proportionnelle au nombre d'enfants de Fournols scolarisés en maternelle, ce qui représente 6 enfants pour l'année scolaire 2020/2021, soit un coût de 5 730 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- De participer à la rémunération de l'ATSEM du RPI Fournols-Saint Germain L'Herm à hauteur de 5 730 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Objet : SAGE Allier Aval : Désignation d'un référent

Dans le cadre du SAGE Allier aval porté par l'Etablissement public Loire, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention afin d'accompagner les acteurs dans la connaissance précise de ces milieux, leurs modalités de gestion et répondre aux demandes des collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme.

A ce titre, il convient de désigner un référent pour l'étude, le rôle de ces référents est la participation aux ateliers et l'information au conseil municipal ainsi qu'aux administrés susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de désigner Bernard GENESTIER comme référent au SAGE Allier aval.

Objet : Section de Garnisson : Travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Garnisson présente un devis de l'entreprise GEDIMAT de Cunhat d'un montant de 351.65 € TTC pour la réfection du lavoir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise GEDIMAT de Cunhat pour un montant TTC de 351.65 €

Objet : Section de Chanteloube : Travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Chanteloube présente un devis de l'entreprise EUROVIA d'Ambert d'un montant de 5 910.00 € TTC pour la réfection du lavoir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EUROVIA d'Ambert pour un montant TTC de 5 910.00 €

Objet : Travaux Rue des Pâquerettes

Monsieur le Maire informe le Conseil que les eaux de pluies ruissellent de ma route, jusqu'à chez Mr et Mme AMBLARD, rue des Pâquerettes, et que des travaux pourraient remédier à ce problème.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise GUYARD Michel de Lezoux pour un montant TTC de 598.50 €

Objet : Convention relative à l'acquisition en commun d'un détecteur de fuites d'eau et virement de crédits au budget de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes d'Aix-la-Fayette, Chambon-sur-Dolore, Doranges, Fayet-Ronaye, Fournols, Le-Monestier, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel et Saint-Germain-l'Herm ont souhaité acquérir un matériel de détection des fuites pour usage par les Services des Eaux dont chacune d'entre elles assurent la gestion

Il précise que cet achat (détecteur de fuites PRIMAYEUR) a été réalisé par le service des eaux de la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel d'après le choix effectué en commun par les susdites collectivités, pour un montant de 6 282 € TTC et que chaque commune participera de manière égale à l'acquisition de ce matériel en émettant un mandat de 698 € au profit du budget du Service des Eaux de la Commune de Saint-Bonnet-le-Chastel.

Il donne lecture du projet de convention fixant les modalités d'acquisition dudit matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention conclue entre les communes concernées et indique qu'il est nécessaire pour régler la participation demandée d'effectuer le virement de crédit suivant :

Sur le budget eau en dépenses de fonctionnement :

- 61523 : entretien et réparations réseaux.....- 698 €
- 6742 : subvention exceptionnelle d'équipement.....+ 698 €

Objet : Intégration au SMGF de Fournols de nouvelles parcelles appartenant à la section des Andes

Le SMGF de Fournols regroupe la gestion de forêts appartenant à la commune de Fournols et à 16 sections, dont 7.8120 hectares appartenant à la section des Andes.

La section des Andes possède d'autres parcelles non incluses à ce jour au SMGF et auxquelles le régime forestier est appliqué par arrêté préfectoral du 04 juillet 2014, connues sous le nom de Forêt sectionale des Andes, représentant une surface de 3.9133 hectares.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'améliorer la gestion des forêts de cette section en les intégrant intégralement au SMGF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DEMANDE l'intégration des parcelles ci-dessus au SMGF de Fournols,

PROPOSE que cette intégration se fasse sans modification des quotes-parts de chaque propriétaire,

DEMANDE que ces nouvelles surfaces soient intégrées au prochain aménagement des forêts du SMGF de Fournols,

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches à ces effets et à signer les documents afférents.

Objet : Approbation de l'assiette des coupes 2020 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Où le discours de M Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1- Destination des coupes et mode de vente

- D'accepter l'ensemble des destinations de coupes mentionnées ci-dessous :

| Forêt de | N° de Parcelle | Type de coupe | Destination | Mode de commercialisation |
|-----------------------------------|----------------|---------------|-------------|---------------------------|
| Bureau d'Aide Sociale de Fournols | 2 | Emprise | Vente | Sur pied (en bloc) |

Par ailleurs, le Conseil Municipal, demande la délivrance aux affouagistes de toutes les sections, des chablis non commercialisables et des récurages au titre des années 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Objet : Travaux appartement Paulat

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans l'appartement de Mr PAULAT, la douche est fendue et risque de provoquer un dégât des eaux dans la classe de l'école située en dessous.

L'entreprise FRAISSE Philippe, de Marsac-en-Livradois, nous présente un devis pour le remplacement de cette cabine de douche pour un montant de 2 170.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'accepter le devis de l'entreprise FRAISSE Philippe, pour un montant TTC de 2 170.30 €

Objet : Vente et déclassement de terrain à Puy Hautier à Mr et Mme GUILLOU Philippe

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de Mr et Mme GUILLOU Philippe pour acquérir une partie du terrain long de leur parcelle E56 au lieu-dit Puy Hautier.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie puisqu'il s'agit d'un décroché en herbe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Isabelle GUILLOU, ne prenant pas part au vote :

- **DECIDE** de vendre ce terrain à Mr et Mme GUILLOU Philippe au prix de 1.50 €/m²
- **DECIDE** du déclassement de la voie décrite et son intégration dans le domaine privé communal,
- **DECIDE** que Mr le Maire donnera les limites de la nouvelle parcelle,
- **AUTORISE** Mr le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultant de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge des acheteurs.

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de toiture école et église et travaux de façade Est et du mur de soutènement de l'église dans le cadre du dispositif « Bonus Relance 2020-2021 »

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du « Bonus Relance 2020-2021 », mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Ce projet sera réalisé au cours du 1^{er} semestre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Arrête l'opération de travaux de toiture école et église et travaux de façade Est et le mur de soutènement de l'église
- Adopte le plan de financement à 64 165,13 €
- Indique que les crédits seront inscrits au budget 2021
- Sollicite le niveau le plus élevé de subvention au titre de ce programme régional en faveur de l'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Demande de subvention DETR : Bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de travaux de toiture de l'école et de l'église et travaux de la façade Est et mur de soutènement de l'église pour un montant HT de 64 165.13 €

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre de Bâtiments Communaux, à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant hors taxe de 64 165.13 €,

Ce qui représente un montant de subvention de 19 250 €.

Objet : Désignation des délégués au SMGF

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Gestion Forestière de Fournols, il revient au Conseil Municipal de désigner les délégués de chaque section composant le SMGF en vertu d'une quote-part.

Le Conseil Municipal désigne donc, à l'unanimité des présents :

| SECTIONS | DELEGUES |
|--|--|
| Section de Chanteloube | CHRETIENNOT Michel |
| Section de Chanteloube et Autres | ARTAUD Paul BRUSSAT Paul PERRIER Roge |
| Section de Fournols et Autres | HERVET Gilles GENESTIER Jean-Michel |
| Section d'Espinasse/Moulin d'Espinasse | ROULLARD Pascale |
| Section de Chalembel | FURETAS Jonathan |
| Section du Charbonnier | JOUVANCY René |
| Section de Garnisson | BOITHIAS Jean-Claude |
| Section de l'Hôpital | JOUHANNET Pierre |
| Section de la Bitarelle et Autres | BOUDON Franck VACHON Michèle |
| Section du Péaghier | RAOUL Nicolas LAROYE Michel BERTHOULY Hubert |
| Section du Puy du Sapt | LASSAGNE Agnès ROUBET Monique |
| Section du Viillard | LAPAYRE Alain |
| Section des Andes | CHALLET Maurice |
| Section de Loubetz/Chaboissier | PERRUFFEL Lionel |
| Section de Puy Hautier | POINTUD Catherine |
| Commune de Fournols | GALLIEN Jean-Yves |

Objet : Déclaration d'utilité publique de captages

Dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable de la commune de Fournols, et en particulier dans la phase de reconnaissance, il est apparu que les différents captages n'avaient pas fait l'objet de déclaration d'utilité publique dans la précédente étude suite à la non-conformité du captage du village vacances. Ce captage n'étant plus pris en compte dans le cadre de ce dossier, la collectivité a souhaité relancer cette procédure pour être en conformité avec la réglementation.

Dans le cadre d'une consultation restreinte, le bureau d'études SAFEGE chargé de l'étude diagnostique des réseaux d'eau potable, a présenté une proposition conforme aux procédures demandées par la réglementation et satisfaisante au niveau technique et financier.

Le montant de l'étude est de 22 368 € HT, hors phase de notifications d'enquête publique et d'arrêté préfectoral et inscriptions des servitudes aux hypothèques (phase confiée au SMAF). Par contre, il convient de prévoir en supplément un montant de 15 100€ HT pour les frais réalisés par des tiers (analyses, honoraires hydrogéologue et commissaire enquêteur, frais de géomètre et de publication).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette proposition et d'inscrire la somme de 38 000 € HT pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions afférentes à cette étude auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la proposition SAFEGE pour un montant de 22 368 € HT,
- demande l'inscription de la somme de 38 000 € HT pour la réalisation de cette étude,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions afférentes à cette étude.

Objet : Etude diagnostique des réseaux d'eau potable : Pose de matériels

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'eau potable de la commune confiée au bureau d'études SAFEGE, et à la suite des visites de reconnaissance effectuées, il apparaît nécessaire d'installer des vannes de sectionnement complémentaires pour analyser le fonctionnement du réseau. De plus, deux compteurs débitmètres situés en sortie des réservoirs des Andes 2 et de Tirevache sont à changer et seront équipés de têtes émettrices de même qu'un débitmètre est à installer dans un regard en sortie du réservoir des Bois Noirs.

Dans le cadre d'une consultation restreinte, l'entreprise Dumeil a proposé la réalisation de ces interventions pour un montant de 11 980 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De réaliser ces travaux,
- De retenir l'entreprise Dumeil pour la réalisation de ces travaux comprenant la fourniture et la pose des équipements,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Valide la proposition de réalisation de ces travaux par l'entreprise Dumeil pour un montant de 11 980 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions afférentes.

Les projets d'investissement pour le centre-bourg

La nouvelle équipe municipale a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants. A court terme, nous allons initier des projets d'amélioration du bâti du centre-bourg dès 2021.

- L'église Notre Dame de la Nativité va faire l'objet de travaux de restauration avec en particulier la toiture du clocheton ce qui permettra de replacer la statue de la Vierge à son sommet, ainsi que le mur du soutènement de l'édifice et des travaux sur la façade Est.

- Le toit de l'école nécessite également des travaux de réfection pour garantir une étanchéité totale.

Notre objectif à moyen et long terme est d'engager une réflexion en partenariat avec les équipes du Parc Livradois Forez afin de faire de notre centre-bourg un lieu agréable à vivre tant pour ses habitants à l'année que pour les résidents secondaires ou les touristes de passage, d'accueillir de nouveaux habitants dans le bourg et de pérenniser ainsi l'activité de nos commerçants et de l'école.



MDH alloterreire

Projets de travaux de voirie forestière

Des travaux de voirie forestière sont prévus courant 2021 afin d'améliorer les conditions d'accès des exploitants forestiers aux différentes parcelles, dans le bois des Ménettes entre Chambon-Sur-Dolore et Fournols.

La voie forestière va être aménagée ainsi qu'une aire de stockage du bois.



L'école de Fournols



Ecole de Fournols

LE BOURG - 63980 FOURNOLS

Tél. : 04.73.72.13.21

Email : ecole.fournols.63@ac-clermont.fr

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Les élèves sont accueillis à partir de 8h50 et de
13h20 afin de rentrer à l'heure en classe.

R.P.I

Depuis la rentrée 2019, un **regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I)** a été mis en place entre l'école de Fournols et l'école de Saint-Germain-l'Herm.

Ce R.P.I comprend 4 classes sur deux communes :

Fournols

Manon TOUZET, directrice, classe CE1-CE2 – lundi, jeudi et vendredi

Alix MAILLET, classe CE1-CE2 - mardi

Saint-Germain-l'Herm

Thierry PAGNIER, directeur, classe CP

Christelle FARON, adjointe, classe PS-MS-GS

Juliette PASTURAL, adjointe, classe CM1-CM2

Virginie HERVET, titulaire remplaçante

La restauration scolaire

Les élèves de l'école peuvent déjeuner à la cantine pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h30.

Sylvie CHABOISSIER élabore les menus, les repas et prend en charge les élèves en dehors du temps scolaire, sur la pause méridienne.

Du côté de l'école...

Nous avons repris le chemin de l'école le 2 septembre. 15 élèves de CE1 et de CE2 remplissent la classe de Fournols, la dernière étant arrivée au retour des vacances d'automne.

Les anniversaires

Au mois de septembre, nous avons fêté les anniversaires de Emmy, Maëlan, Leslie, Lya, Lisa, Titouan et Théoden (enfants nés en juillet, août et septembre) et au mois de novembre celui d'Elsa.

Une sortie à St-Ferréol-des-côtes

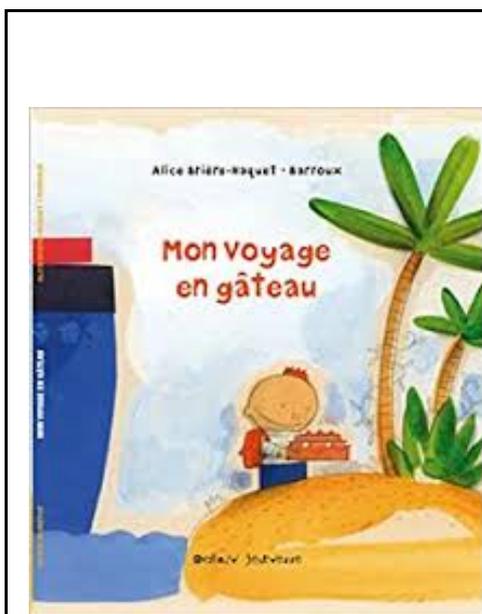
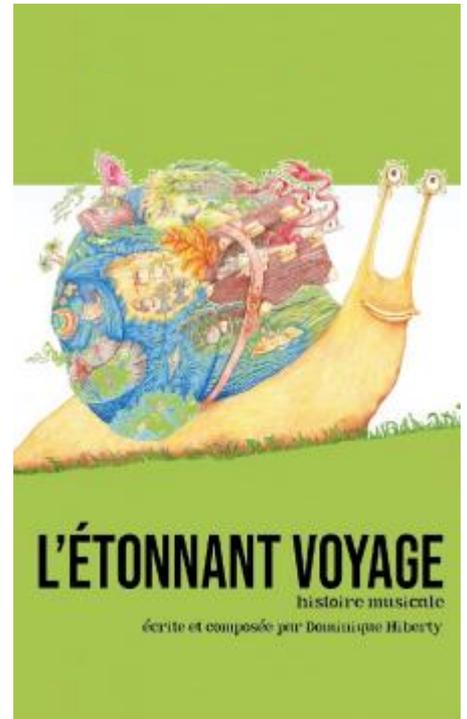
Au mois d'octobre nous sommes allés voir le spectacle de Coco l'escargot qui nous a beaucoup plus. Charlotte nous a accompagnés ce jour-là, elle menait une mission de service civique à l'école l'année dernière et les CE2 étaient contents de la revoir.

Nos sorties régulières

Durant la première période (avant les vacances d'automne), nous avons été régulièrement à la piscine d'Ambert pour apprendre à nager avec les élèves de GS et CP de St-Germain-l'Herm. Nous avons aussi été à la bibliothèque où Agnès nous lisait des histoires. Maintenant, c'est elle qui vient à cause des nouvelles règles sanitaires.

La gourmandise

Notre thème pour cette année scolaire est la gourmandise, nous apprenons donc des chansons en lien avec ce thème avec Valérie, qui vient nous apprendre la musique tous les vendredis. Nos lectures aussi suivent ce thème, le premier livre que nous avons lu cette année est "Mon voyage en gâteau". Après avoir lu l'album et fait de nombreuses découvertes sur la provenance des ingrédients (fabriquer du beurre, savoir d'où vient le sucre, comment est fabriquée la farine, etc.), nous avons écrit la recette et nous l'avons même réalisée, et nous nous sommes régelés !



La recette de gâteau à la vanille (pour 4 à 6 amis)

Ingrédients :

- 3 oeufs,
- 200 g de farine,
- 100 g de sucre,
- 50 g de beurre,
- 1 gousse de vanille,
- 1 sachet de levure,
- 1 pincée de sel
- Et si vous souhaitez personnaliser la recette : des morceaux de pommes ou d'ananas, cacao ou petits bouts de chocolat...

Cuisson : 25 minutes thermostat 6 (180°)

Le petit patrimoine de Fournols

Sous l'impulsion de Bruno Paul maire de la commune et de ses adjoints, j'ai entrepris de réaliser l'inventaire de petit patrimoine fournolais.

La tâche est grande. 35 hameaux rattachés au bourg. 20 hameaux concernés.

En effet cet inventaire regroupe les croix en granit, en fer sur roche, les vierges incluses dans des niches, les serves, les lavoirs, les abreuvoirs, les puits, et les ponts en pierre. Soit un total de 71 édifices.

Pour cela je me suis appuyée sur le seul document existant à ma connaissance en mairie : l'inventaire réalisé par le Sivom en 1999 avec un complément municipal en l'an 2000.

Chaque édifice a été ou sera visité, photographié, et inspecté pour d'éventuels travaux (nettoyage, remise en état ou reconstruction).

A ce jour, l'inventaire complet est en grande partie réalisé.

Je ne parlerai aujourd'hui que des croix que chaque promeneur croise lors de ses parcours bucoliques.

Les croix en granit et autres minéraux sont en bon état général et sont souvent bien entretenues par les habitants de proximité.

Les croix en fer sur socle de pierre sont celles qui ont le plus souffert : vandalismes et usures du temps.

La liste des croix visitées, à remettre en état a été communiquée à l'équipe municipale.

En conclusion, dans certains hameaux, la conservation de ce petit patrimoine local est l'affaire des habitants qui portent une attention particulière à l'entretien de ces croix et autres édifices.

Dans le prochain numéro de ce bulletin municipal, je vous parlerai des autres petits patrimoines afin de vous donner l'envie de les visiter.



ISABELLE GUILLOU



Croix lieu-dit l'Hopital



Terre Neyre

Près de l'étang



Bel Air

Exploitation forestière – Professionnels et élus s’entendent

La commune est impliquée dans un mode opératoire relatif à l’utilisation des voiries forestières pour l’exploitation des bois. L’objectif est de faciliter les échanges entre exploitants forestiers et municipalités pour le bon déroulement des chantiers forestiers. Conçu en 2015 sur l’arrondissement d’Amberth grâce à une concertation entre élus et professionnels, il est aujourd’hui actif sur plus de 200 communes du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.



Concrètement :

Les entreprises ou les particuliers commanditaires d’un chantier d’exploitation forestière sont invités à informer la municipalité de la période prévisionnelle des travaux et de l’itinéraire envisagé pour la vidange des bois. En retour, l’ élu référent « forêt » de la commune retourne des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles, petit patrimoine à préserver... Exploitants et élus peuvent aussi demander la réalisation d’états des lieux de la voirie avant et après chantier.

La démarche est animée par le Parc naturel régional Livradois-Forez, l’Union Régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, et l’interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs documents sont à disposition du public, téléchargeables sur les sites internet du PNR Livradois-Forez, de l’association des communes forestières du Puy-de-Dôme et de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay :

- Une synthèse détaillant les modalités de mise en œuvre du mode opératoire ;
- Un modèle de fiche de chantier, servant de base pour l’ensemble des échanges ;
- Un formulaire d’état des lieux de voiries ;
- Un annuaire des élus référents « forêt ».

Contacts utiles :

- **Référent forestier de la commune : Bruno PAUL, maire – 06 60 98 17 21**
- **Vianney TAING**, Chargé de mission Forêt – Filière bois, PNR Livradois-Forez
v.taing@parc-livradois-forez.org – 04 73 95 57 57
- **Guillaume DAVID**, Chargé de mission territorial Puy-de-Dôme, Communes forestières du Puy-de-Dôme,
guillaume.david@communesforestieres.org - 06 10 78 76 55
- **Jérémy TRUBERT**, Chargé de mission territorial Cantal – Haute-Loire, Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, jeremie.trubert@communesforestieres.org – 06 65 20 07 25 / 04 73 83 64 67
- **Samuel RESCHE**, Chargé de mission ETF, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, s.resche@fibois-aura.org – 04 73 16 59 79.

Adressage et numérotation des rues de la commune

Les enjeux liés à l'adresse

L'adresse est un bien public et dénommer les voies de la commune permet à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions, notamment en milieu rural : l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie) et l'abonnement au très haut débit à tous les usagers éligibles à la fibre optique. Créer des adresses normées permet à l'ensemble de nos administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de notre commune, dans le centre-bourg comme dans les hameaux.

Un projet de longue haleine

Initié par l'ancien Conseil Municipal en 2017, l'adressage de la commune de Fournols sera finalisé en 2021 avec l'installation de la signalétique : plaques des rues et de numérotation des bâtiments.

Quelles ont été les étapes avant d'en arriver là ?

| | |
|---------|--|
| Étape 1 | Un diagnostic de l'adressage de la commune a été dressé avec l'inventaire des voies déjà nommées, des voies à nommer et à numéroté. |
| Étape 2 | Puis, la commune a déterminé le type de voies (route, impasse, chemin, place,...) et a attribué un nom pour chacune des voies. |
| Étape 3 | La commune a ensuite déterminé le système de numérotation et numéroté les voies. |
| Étape 4 | Une liste exhaustive des adresses a ensuite été formalisée dans un tableau au format numérique, c'est le plan d'adressage de la commune. |
| Étape 5 | Ce plan d'adressage a été validé. |
| Étape 6 | Puis, il a été transmis à la Préfecture et aux partenaires, en particulier au Service National de l'Adresse et à l'IGN (Institut Géographique National). |

Ces étapes ont été mises en œuvre avec l'aide de la Poste qui bénéficie d'une expertise et d'une expérience avec d'autres communes.

2021 : Information des habitants et signalétique

Nous arrivons désormais au terme de ce projet et si vous souhaitez connaître votre nouvelle adresse sur la commune, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie qui dispose du tableau du plan d'adressage de la commune et qui pourra vous remettre une attestation de modification d'adresse. Cette attestation vous permettra de communiquer ce changement de coordonnées à tous vos expéditeurs. Par ailleurs, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons les dates d'installation de la signalétique.

La vie des associations



La médiathèque de Fournols fait partie du réseau intercommunal Ambert Livradois Forez.

La carte d'inscription est gratuite pour toute la population et vous permet d'emprunter sur les 36 bibliothèques du réseau et de rendre les documents sur n'importe quel site. Un service hebdomadaire de réservation permet d'acheminer les documents qui ne sont pas présents sur place.

Prêts de documents papier : albums, BD, romans, documentaires ; et de documents multimédias : CD, DVD, textes lus ; et aussi de Jeux pour toutes les tranches d'âge. L'accès gratuit à la médiathèque numérique vous permet aussi de voir des films, de lire la presse, de faire de l'auto-formation...

Vous pouvez également consulter le site du réseau des médiathèques pour parcourir le catalogue en ligne, faire des réservations ou connaître le programme d'animations : <https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

Service mensuel de portage à domicile pour les personnes âgées, les personnes momentanément empêchées ou celles sans moyen de locomotion. Il suffit d'en faire la demande.

Des ordinateurs sont à votre disposition et en libre accès.

A la médiathèque de Fournols, je serai heureuse de vous accueillir :

- le mercredi de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 14h00 à 19h30
- le samedi de 10h00 à 12h30

Je suis à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.
Je vous invite à venir découvrir la médiathèque et à y passer du bon temps.
Agnès Lassagne, votre médiathécaire

Alerte protocole sanitaire

Les conditions d'accès à la médiathèque peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations complémentaires.

Nos coordonnées :

Téléphone : 04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture)
reseaumediathèques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr

La Hase Fournolaise

La Hase Fournolaise est la plus ancienne association active de la commune de Fournols. Créée en 1948, elle compte 31 sociétaires et 6 membres parrainés pour la saison 2020/2021 (contre 35 et 6 pour la saison précédente).

Lors de la dernière assemblée générale, il a été procédé au renouvellement par tiers des membres du bureau. Une fois ce dernier au complet, ceux-ci ont pourvu les postes exécutifs en renouvellement.

Composent ainsi le bureau de La Hase Fournolaise :

- Valentin CAMBRAY, Président, succédant à Bruno PAUL, devenu Maire,
- Geoffrey MOSNIER, 1^{er} Vice-président,
- Hubert BERTHOULY, 2^{ème} Vice-président,
- Arnaud TRASSOUDAIN, Secrétaire-Trésorier,
- Brice BRAVARD, Membre,
- Olivier MAISONNEUVE, Membre,
- Bruno PAUL, Membre,
- Julien PERRIER, Membre,
- Bernard RICOUX, Membre.



En fonction des saisons, le tableau de chasse est constitué de 20 à 25 chevreuils, 10 à 20 sangliers, moins d'une douzaine de lièvres (historiquement animal de chasse emblématique de la commune), de renards et d'oiseaux de passage (grives et bécasses notamment).

Les chasseurs de Fournols exercent leur passion dans le respect des propriétaires et des agriculteurs, et avec courtoisie vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature ; bien évidemment, respect et courtoisie ne peuvent avoir cours que s'ils sont réciproques. Par ailleurs, si la sécurité relève avant tout des chasseurs, ils invitent l'ensemble des utilisateurs de la nature à la prise de mesures évidentes de sécurité (visibilité, signalisation, ...).

Les membres de La Hase Fournolaise souhaitent à tous les fournolais de « passer entre les gouttes très serrées » de la Covid 19 et espèrent pouvoir les croiser à l'issue du confinement, quelle qu'en soit la date, pour échanger dans des moments de convivialité.

Festi'Fournols

Cela fait quelques années que l'équipe de Festi'Fournols s'efforce d'insuffler une nouvelle dynamique dans la commune au travers de diverses manifestations.

Petit à petit, certaines sont devenues incontournables de la vie Fournolaise .

Vous avez souvent accueilli nos initiatives avec enthousiasme et nous vous en remercions. Nous vous remercions aussi pour votre fidélité, vos encouragements et mêmes pour vos critiques bienveillantes et constructives.

Cette année 2020 restera marqué par la COVID 19. Les mesures sanitaires qui en découlent nous ont contraint à revoir nos activités. Certaines manifestations ont été annulées et d'autres ont été adaptées pour tenter de répondre au mieux aux exigences sanitaires. Ainsi, après consultation entre le bureau, les bénévoles et la municipalité, la brocante a pu avoir lieu dans le bourg et la fête du 15 août a été délocalisée au boulodrome. Cela a notamment, permis à beaucoup d'entre nous de (re)découvrir ce coin de notre village et nous avons réinventé l'organisation de la fête du 15 août sous la forme d'un petit festival familial et rural qui a attiré cette année près de 850 personnes.

Malheureusement l'équipe de Festi'Fournols, bien que dynamique, n'en est pas moins limitée. D'ailleurs nous en profitons pour rappeler que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour venir nous prêter main forte, même ponctuellement afin de pouvoir continuer à proposer diverses manifestations indispensables à la vie de notre commune et ainsi permettre de nous retrouver.

Nous savons que la crise sanitaire que nous traversons va nous obliger à nous adapter encore quelques mois. Malgré tout, nous ferons en sorte de continuer à créer du lien au sein du village et même au-delà.

L'équipe de Festi'Fournols.

Calendrier prévisionnel 2021

13 février : SOIREE DANSANTE

18 avril : RANDO/REPAS

Juillet : BROCANTE

14 août : FESTI'FOURNOLS

24 octobre : RANDO/TRIPES

20 NOVEMBRE SOIREE BEAUJOLAIS

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe Festi'Fournols, contactez
Nicolas au 06.75.24.03.45, Philippe au 06.23.96.41.44 ou Jacky au 06.62.46.70.14

Soirée Variétés, musette et choucroute du 29/02/2020 avec l'orchestre Michel Chevarin



**15 août 2020 au boulodrome avec
La mauvaise herbe, THOMSO, Les P'tits Fils de Jeanine, Les Désaccords D'Léon**



À l'année prochaine ...

ADMR

Association ADMR Les Sapins du Haut Livradois dont le siège se situe Le Bourg 63980
ECHANDELYS

Les 4 pôles d'activités du service ADMR :

Enfance & parentalité (Garde d'enfants à domicile)
Accompagnement du handicap
Services et soins aux séniors
Entretien de la maison

Une prise en charge peut être adaptée selon que l'on doit intervenir auprès d'une famille (aide à l'entretien d'un logement, garde d'enfant, ...), d'une personne en perte d'autonomie (grand âge, accident domestique, suites d'une hospitalisation, ...)

27 salariées formées, (aides à domicile et auxiliaires de vie) interviennent sur 13 communes : Aix la Fayette, Auzelles, Brousse, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Doranges, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, St Alyre d'Arlanc, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Germain l'Herm.

Leurs domaines d'interventions sont très variés : entretien du logement, du linge, aide à la préparation des repas, à la prise de repas, courses, aide à la toilette, rupture de l'isolement,...

La structure ADMR locale est gérée par des bénévoles qui constituent le bureau :

Anne DELPRAT, présidente
Michèle CHOMILIER, vice-présidente
Noël PILLAT, vice-président
Sylvain PHILIPPON, trésorier
Gilles SARRON, trésorier adjoint
Sylvie DAMBROISE, secrétaire
Françoise LACOUTURE, secrétaire adjointe

Une vingtaine de bénévoles composent le conseil d'administration.

Pour avoir des renseignements complémentaires et adaptés, n'hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi par téléphone au 06.71.30.76.77 ou par courriel :

admrhautlivradois@fed63.admr.org

Corinne DELAIR
Secrétaire Administrative

Club « Les jonquilles »

Le club « Les jonquilles » est l'un des plus anciens de la région, déclaré à la sous-préfecture d'Amber le 10/11/1977. Il adhère à l'époque à la fédération des aînés ruraux du Puy de Dôme devenue « Génération Mouvement », fédération départementale du Puy de Dôme.

Les membres du club (21 inscrits en 2020) se retrouvent au local, situé derrière l'école les deuxièmes et derniers lundis du mois. Cette année avec la pandémie, il y a eu seulement 5 réunions terminées par un goûter : le 13 janvier (avec la galette des rois), les 27 janvier, 10 et 24 février et le 9 mars. A chaque réunion, les participants jouent à la belote, au loto, au scrabble...

L'assemblée générale avec 17 présents s'est tenue le 7 mars. Elle a été suivie d'un bon repas chez « Chantal » dans une sympathique ambiance.

Le club veut être un lieu d'accueil, d'amitié, de distractions, de rencontre et de partage. Les membres attendent impatiemment de pouvoir se retrouver...

La présidente, Thérèse BOUTOUTE

Hommage à Andrée CHARRIER

Andrée CHARRIER, appelée « Dédée » est décédée en septembre à l'âge de 85 ans.

C'était une personne bien connue de Fournols, où elle a passé la plus grande partie de sa vie, travaillant d'abord avec ses parents boulangers. Après l'obtention du permis de conduire, elle faisait la « tournée » avec sa camionnette dans les hameaux de la commune et des alentours pour vendre le pain jusqu'au décès de son papa. Elle fut ensuite employée de maison.

Andrée participa activement à la vie de la commune, exerçant un mandat au Conseil Municipal et plus tard en étant membre très active du club « Les jonquilles » pendant de nombreuses années. Elle s'occupa avec grand soin de l'entretien et du fleurissement de l'église, ainsi que de la préparation matérielle des cérémonies.

C'était une personne très appréciée, discrète, gentille, dévouée, toujours prête à rendre service. Andrée a été très affectée par le décès de sa maman en 2003, et suite à de gros ennuis de santé, elle est entrée à l'EHPAD de Saint Germain l'Herm.

Au revoir Dédée, nous pensons à toi.

Thérèse BOUTOUTE

ETAT CIVIL

Naissances

- **FAIVRE-DUBOZ Maho, Yaël, Aubin, Marie**, né le 7 mars 2020 à Issoire – La Garnasse
- **CONSTANT Anna**, née le 2 juillet 2020 à Issoire – Route de Chambon

Mariages

- **BOUCHERON Gaëlle et RAOUL Frédéric**, le 12 septembre 2020

Nous les avons aimés

- **CLAUDEPIERRE Alain** de Chalembel, décédé à Ambert le 19 avril 2020
- **THIOLAS Yolande**, épouse CAPLET de la Piboule, décédée à Clermont-Ferrand le 14 août 2020.
- **CHARRIER Andrée** du Bourg, décédée à Ambert le 6 septembre 2020
- **CORNET Gabrielle**, épouse LIFERMANN de la Colombière, décédée à Beaumont le 20 novembre 2020

Recensement militaire ou « citoyen »

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative*. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Où ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Numéros d'urgence

| | |
|--|---|
| ☎ Appel gratuit 24h/24 | 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN |
| 15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT | 17 POLICE SECOURS |
| 18 SAPEURS- POMPIERS | 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES |



3919
VIOLENCES
FEMMES INFO

Gendarmerie de Saint Germain l'Herm : ☎ 04.73.72.00.02

Médical et paramédical

Médecins

Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu - ☎ 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane

Infirmièr-es

Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac - Espace Santé - ☎ 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm

Cabinet Lemay, Lemonnier, Ponchon, Rémy - Espace Santé - ☎ 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm

Scp Cabinet Infirmiers Savinois - ☎ 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Faivre Duboz Aurélien - ☎ 06 66 97 62 79 - La Garnasse - 63980 Fournols

M. Jacob Lucas - ☎ 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm

Me. Reignat Pauline - ☎ 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm

Pharmacies

Pharmacie Beauvivre-Augier Kathy - ☎ 04 73 72 00 30 – Place Rodade – 63630 Saint Germain l'Herm

Pharmacie Savinoise - ☎ 04 73 95 70 38 – 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine

Ambulance/taxis

Allo Fournols Taxi - ☎ 06 61 01 98 85 – Massoux – 63980 Fournols

SARL Grange - ☎ 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

ADMR

☎ 06.71.30.76.77 ou par courriel : admrhautlivradois@fede63.admr.org

Alimentation

Épicerie Chez Sue – ☎ 09 51 75 66 31 - Route d'Ambert

Société Fromagère du Livradois S.F.L – ☎ 04 73 72 10 27 – Route de Saint Eloy La Glacière

Fromagerie Gaec du Bois Doré – ☎ 04 73 72 93 75 - Le Péaghier

Boulangerie -Pâtisserie Jonathan Clermontois - ☎ 06 58 21 65 84 - Le Bourg

Hébergement - Restauration

Azureva Fournols d'Auvergne Village – ☎ 04 73 72 72 72 - Le Moulin Rouge

Chambre d'Hôtes Aux Genêts De Joséphine – ☎ 06 62 46 70 14 – Le Bourg

Bar - Restaurant - Journaux - Relais Poste -Chantal Rigaldie – ☎ 04 73 72 16 64 – Le Bourg

Artisans et métiers d'Art

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – ☎ 04 73 72 60 14 – Le Bourg

Atelier « Fleur de Cuir » – ☎ 04 73 72 17 35 – Le Bourg

Artisan créateur - Lainière - Marie Balandreaud – ☎ 07 83 50 12 99 – Le Bourg

Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – ☎ 04 73 72 10 83 – La Piboule

Menuiserie Jean-Luc Gamelon – ☎ 04 73 72 13 77 – Route du Viallard

Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – ☎ 04 73 72 14 38 –Chaboissier

Gosselin Maréchalerie – Jonathan Gosselin - ☎ 07 70 15 41 63 – Le Charbonnier

SP Renov - Rénovation Sylvain Petibon – ☎ 06 50 47 77 29

Bricolibri – Multiservices/aide à la personne - Jean-Luc Roullard – ☎ 04 73 72 13 77 - Espinasse

Coiffure Salon Evelyne – ☎ 04 73 72 15 08 – Route de Saint Eloy

Massage/Bien-être : Muriel Depauw ☎ 07 57 50 28 50

Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>

Contact : contactsouffledinde@gmail.com

Médiathèque de Fournols

☎ 04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture, mercredi de 14h00 à 18h00, vendredi de 14h00 à 19h30 et samedi de 10h00 à 12h30) - reseaumediatheques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr

Déchetteries

Sain-Germain-l'Herm – ☎ 04 73 72 09 14 - Lieu dit lair

Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Ambert – ☎ 04 73 82 37 17 – Poyet Maraud

Lundi au Samedi : 8h30-12h et 13h30 -17h30

COVID-19 : Attention, les horaires des déchetteries peuvent être modifiés.

Certaines déchetteries fonctionnent **sur rendez-vous, contactez votre déchetterie** avant de vous déplacer.

Bus des Montagnes

- **Communes desservies :** St-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Echandelys, Fournols, Champétières, St-Amant-Roche-Savine, Le Monestier, Grandval, Bertignat, Vertolaye
- **Jour de circulation et destinations :** Marché d'Ambert le jeudi matin
- **Tarifs :** Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- **Réservations :** Transport GRANGE à St-Germain-l'Herm ☎ 04 73 72 02 95

Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d'info de Saint-Germain - ☎ 04 73 72 05 95

Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT

☎ 04 73 72 71 40

Mail : accueil@ambertlivradoisforez.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h





Les étangs de la Colombière





Le Maire

*et l'ensemble du conseil municipal
vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année
et une bonne année 2021 sous le signe du
partage et des retrouvailles .*



MDH alloterrenoire